ques en donnant au jury le jugement de toutes les affaires politiques et de tous les délits de presse.

Tels sont les traits principaux de contre-projet du président de la commission sénatoriale de la réforme judiciaire. Les autres dépositions sont de moindre importance, sauf celle relative à la suppression des tribunaux jugeant moins de 150 affaires par an, suppression qui fit échouer devant la Chambre le projet primitif de M. Cazot et qui pourrait bien faire rejeter également le contre-projet de M. Jules Simon.

J'ajouterai que la commission ne s'est pas encore appropriée, ainsi qu'on le prétend, les vues de son président, et ce qui le prouve, c'est que les gauches sénatoriales continuent à s'occuper des bases d'un contre-projet, afin d'empêcher la majorité, dans le cas où elle refuserait de prendre en considération le contre-projet Jules Simon, de rejeter purement et simplement la loi adoptée par la Chambre. Ce contre-projet des gauches supprime l'inamovibilité de la résidence, et pour calmer les susceptibilités résultant de la suppression des petits tribunaux, il laisse résider au siège du tribunal supprimé un juge d'instruction et un substitut. Mais il est clair que jamais de pareils éléments ne seront acceptés par la commission.

M. Anatole de La Forge n'a pas longtemps hésité pour refuser l'offre qui lui était faite de se porter candidat dans la première circonscription de Seine-et-Oise, en remplacement de M. Albert Joly. « Adversaire résolu des candidatures étrangères à un département, il ne me convient pas écrit-il à la *Lanterne*, de faire ce que je blâme chez autrui. »

Les réunions électorales en vue des élections du 9 janvier, sont, il faut bien le reconnaître, très confuses et très mouvementées; mais à part les programmes révolutionnaires socialistes bien connus, il ne s'en est dégagé jusqu'à présent rien de précis quant aux tendances politiques qui préoccupent nos gouvernants. Ces réunions sont évidemment dans la période de préparation, aussi l'opportunisme croit-il le moment favorable pour prodiguer ses conseils aux électeurs, conseils qui, dès la semaine prochaine, se produiront dans des réunions ou des conférences organisées par les députés amis de M. Gambetta.

On peut, du reste, en lire dès aujourd'hui l'exposé dans la *République française*, qui insiste pour qu'on élimine de la lutte toutes les questions irritantes de la politique générale, surtout celles qui risquent de diviser le parti républicain. Ce qu'il faut avant tout, ajoute la feuille de la rue de la Chaussée-d'Antin, c'est de fournir aux parisiens l'occasion de placer dans le Conseil municipal des républicains sérieux administrateurs capables, aussi respectueux de la loi qu'amis du progrès et des réformes reconnues nécessaires.

C'est affaire maintenant aux intransigeants de relever la botte, et, croyez-le bien, ils n'y manqueront pas.

L'incertitude au sujet du vote du Sénat sur la proposition Brisson et sur les dispositions de la Chambre relativement à la même proposition modifiée par la Chambre haute, s'est encore accentuée, aujourd'hui, à la suite de la réunion de la gauche, présidée par M. Devès. Il est évident qu'à part l'Union républicaine et l'extrême-gauche, la gauche républicaine et le centre gauche seraient disposés à se rallier à la rédaction de M. Roger Marvaise, le gouvernement opinant dans le même sens. C'est donc la droite qui pourrait faire pencher la balance du côté où elle se porterait. Dans tous les cas, l'affaire ne semble pas pouvoir être décidée avant mardi au plus tôt, et en mettant les choses au mieux les vacances du jour de l'an ne commenceront guère que le 28.

On s'est généralement étonné dans les groupes avancés de la gauche de la raideur avec laquelle M. Cazot a répondu à la question de M. Talandier relative à la situation électorale des amnistiés, et l'on s'attend à ce qu'à cette occasion une campagne soit ouverte contre le Gouvernement et le garde des sceaux par les organes intransigeants.

L'arrangement entré la commission de l'enseignement primaire et le Gouvernement au sujet de l'article 2 du projet, semble devoir se faire encore plus facilement qu'on se le figurait. La commission a décidé de ne rien substituer à l'article 2 supprimé, par cette raison que l'article 1er ayant abrogé l'article 23 de la loi de 1850, qui prescrit l'obligation de l'enseignement religieux, la laïcité complète en est la conséquence nécessaire. La commission pense que le Gouvernement ne s'opposera pas à sa résolution.

La Bourse ne reprendra vraisemblament pas son animation ordinaire avant les premiers jours du mois prochain. D'ici là le chômage paraît seul possible et l'on continue d'en profiter pour activer la liquidation de décembre. Les variations des cours sont insignifiantes; ce qui mérite plutôt d'être mentionné, c'est leur absence au moins sur la plus grande partie de la cote. Le 3 0/0 est à 84.80, en baisse de 7 centimes ; l'amortissable reste sans changement à 87.25 et le 5 0/0 qui clôture à 119.30 en baisse de 5 centimes, demeure après Bourse à ce cours. Les cours de Londres sont plus satisfaisants. C'est à cela qu'il faut attribuer la fermeté persistante des fours étrangers. L'italien varie de 88.10 à 88, le florin fait 75 5/8, le hongrois 16 5/8, le russe 1877 96 7/8, 52.5/8, les actions du Grec ont perdu près de 50 fr. On se demande toujours ce que décidera le Conseil municipal au sujet des propositions de la Compagnie.

Bulletin Economique

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING

Séance du 21 décembre 1880

Présidence de M. Ch. Jonglez, président.

MM. Masurel, J. Desurmont, F. Debuchy, P. Lemaire, empêchés.

La Chambre de commerce,

Donne acte à son président du dépôt sur le bureau des objets de correspondance ci-après :

Annuaire des inventeurs. Marque de fabrique et Brevets d'invention.

Catalogue des brevets d'invention. — Année 1879, n° 12; année 1880, n°s 4, 5 et 6.

Pétition contre les traités de commerce, par Emile Cossé.

Dégrèvement de l'impôt sur la grande vitesse. — Avis de la Chambre de Nancy.

Mouvement du Conditionnement, octobre et novembre 1880.

Procès-verbaux du comité central des Chambres Syndicales.

Rachat des chemins de fer. — Avis des Chambres de Commerce, de Paris, Arras, Châlons-sur-Saône, Marseille, Le Mans, Tours, Honfleur, Cambrai, Cherbourg, Avignon, Rouen, Fougères, Bayeux, Mâcon, Brest, Epinal, Grenoble, Fécamp, Douai, Troyes, Valence, de la Meuse, Dieppe, Angoulême, Thiers.

Compte-rendu de 1879 par les Chambres de Caen, Troyes et Nantes.

Nouveau mode de tarification des tissus de coton. Avis de la Chambre de Tarare.

Annales du commerce extérieur. Novembre et décembre 1880.

Bulletin consulaire français. 1880, 9e fascicule.

Description des machines et procédés. Tome 19e, 1re et 2e parties.

Situation des chemins de fer français au 31 décembre 1879.

Le commerce de la France. 10 premiers mois de 1880.

Tarifs de chemins de fer, grande et petite vitesse. Edition Chaix.

Circulaire de l'Administration des douanes.

Election des juges consulaires. Avis des Chambres d'Abbeville et de Limoges.

Circulaire de M. Verard de Ste-Anne au sujet du tracé de son projet de chemin de fer à ciel ouvert entre la France et l'Angleterre.

Congrès des comptables. Circulaire, projet de confier à une commission l'étude d'une modification à la loi sur les transports de marchandises.

Exprime son regret de ne pas voir aboutir la demande de la Chambre de commerce du Havre pour obtenir des trains rapides en communication avec le Nord par Amiens.

Entend avec intérêt la lecture de la circulaire relative au Congrès international des électriciens, projeté pour 1881. Décide que tous les documents reçus seront mis à la disposition des amateurs.

Autorise son président à faire quelques démarches pour donner, autant que possible, suite à la réclamation des ouvriers en douanes sur l'application du tarif des manipulations.

Reçoit communication des démarches faites par son président auprès de M. le ministre des travaux publics au sujet du projet de canal, et apprend avec satisfaction que cette question paraît entrer dans une heureuse voie.

On nous télégraphie :

« Chicago, 24 décembre.

» A l'ouverture du marché aux grains d'aujourd'hui le froment s'est trouvé en baisse d'un cent et demi. Une nouvelle baisse d'un demi cent s'est encore produite.

» Tendance à la faiblesse, marché agité.

» Les autres céréales et les objets de consommation ont éprouvé le contre-coup de cette baisse.

» Un peu plus tard, il y a eu une légère reprise sur les blés. »

Le Commerce extérieur de la France

Les publications officielles relatives au commerce extérieur de la France ne sont faites, de mois en mois, à d'autre fin que de tenir le pays au courant de ses propres affaires en le renseignant quant à l'activité ou à l'affaiblissement de ses relations avec les autres nations, quant à la situation plus ou moins prospère, ou plus ou moins mauvaise des industries qui le font vivre dans l'aisance ou dans la pauvreté.

Encore faut-il que ces publications se répandent, qu'elles se répercutent, qu'elles ne demeurent pas comme non avenues.

L'administration vient de donner le chiffre des importations, comparé au chiffre des exportations, pendant les onze premiers mois de 1880. En les rapprochant de ceux de la période correspondante de 1879, ils représentent dans leur ensemble les résultats suivants :

	Import.	Export.	Excédent de l'importation sur l'exportat.
1880. fr.	4,439,083,000	3,009,157,000	1,429,928,000
1879. —	4,207,505,000	2,911,284,000	1,296,221,000

Ainsi présentés, les totaux se montrent en pleine lumière. Nos exportations sont toujours *inférieures* à l'importation, et cette infériorité ne cesse de s'accentuer.

Il y a longtemps que cela a commencé ; qui pourrait dire quand le fait se renversera, quand nous rentrerons dans une situation normale — l'exportation *supérieure* aux importations ?

L'anomalie — ne l'oublions jamais — ne s'est produite que sous l'influence de la législation commerciale de 1860, laquelle nous a placés sous le triste régime qu'on a qualifié et qu'il faut bien continuer à qualifier le dupe-échange.

Voilà donc ce qui est advenu pour la France, dont nos grands hommes d'Etat ont livré les intérêts à l'étranger, protégé par eux au détriment des nationaux, sous prétexte d'abandon d'un système de protection qui a fait son temps.

Voyons à présent, à titre de renseignement, ce qui est advenu aux Etats-Unis, qui se défendant avec énergie contre la concurrence étrangère, ont su protéger efficacement toutes les productions nationales.

Les chiffres rapportés ici embrassent une période de douze mois, prenant fin au 31 octobre; ils intéressent :

1° Les marchandises;

2° L'or et l'argent.

1° *Marchandises.*

	Importations	Exportations	Excédent de l'exportation sur l'importation
1880. doll.	712,369,071	867,945,227	155,572,156
1879 —	473,303,432	742,560,564	269,257,132

2° *Or et Argent.*

	Importations	Exportations	Excédent de l'exportation sur l'importation
1880. doll.	83,300,979	16,085,149	67,214,831
1879 —	69,801,135	26,037,792	43,763,343

Ces chiffres peuvent se passer de commentaires. En exportant plus de marchandises qu'ils n'en importent, les Etats-Unis attirent à eux l'or et l'argent de ceux à qui ils vendent beaucoup et achètent moins.

Chez nous — naturellement — c'est la contre-partie. Achetant plus que nous ne vendons, nous exportons nos espèces pour payer les produits que si libéralement on nous apporte alors même que nous n'en avons pas besoin; et la différence est colossale. Elle est écrite là-haut en gros chiffres: — 2.726.149,000 francs pour les onze premiers mois de chacune des années 1879 et 1880.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Chambre de Commerce de Roubaix

Elections du 28 décembre 1880

CANDIDATS :

MM. Aimé DELFOSSE, MOTTE BOSSUT, PARENT MONFORT, Gustave WATTINNE } membres sortants

Voici le vote des députés du Nord dans le scrutin, sur l'amendement de M. Barodet à l'article deux, du projet de loi d'enseignement primaire obligatoire.

Cet amendement tendait à supprimer absolument l'entrée des prêtres dans les écoles.

Ont voté pour : MM. Girard, Giroud, Maure, Trystram.

Ont voté contre : MM. Bergerot, Brame, Cirier, Debuchy, Guillemin, De la Grange, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Marcère, Mention, Pinchon, des Rotours, Scrépel, Telliez-Béthune.

La Chambre n'a pas adopté.

On lit dans la *Semaine religieuse* :

Monseigneur le cardinal ayant envoyé, il y a peu de temps, une offrande assez considérable pour le denier de Saint-Pierre, a reçu une lettre dans laquelle Mgr Schazky, nonce à Paris, transmet à son Eminence, de la part du Souverain-Pontife, l'expression de ses sentiments.

Nous sommes heureux d'être autorisé à publier un extrait de cette lettre :

« Paris, 10 décembre 1880.

» Eminence,

» Ayant transmis à la caisse du denier de Saint-Pierre la récente généreuse offrande des fidèles de l'archidiocèse de Cambrai, je désire faire connaître à Votre Eminence que le Saint-Père a été vivement touché de ce nouveau témoignage de leur si constant dévoûment au Saint-Siège apostolique.

» Autorisé à la fois de vous envoyer; Eminence, sa sainte bénédiction apostolique, que le Souverain-Pontife entend étendre en premier lieu au vénérable Mgr de Lydda et puis à votre clergé, et à tous les fidèles confiés à votre sollicitude pastorale, je suis heureux de pouvoir vous assurer que rien ne saurait davantage consoler le cœur du Saint-Père que de savoir combien votre peuple reste fidèle à sa foi, combien les saintes œuvres de la charité chrétienne fleurissent à cause de sa générosité, combien en un mot Votre Eminence doit elle-même éprouver de bonheur en voyant ses travaux apostoliques couronnés par de si continuels et indubitables succès. »

Le cardinal a reçu d'un anonyme 20,000 francs pour les Etrennes diocésaines au Saint Père. Les offrandes reçues à ce jour par la *Semaine religieuse* donnent un total de 36,369 francs.

M. Louis Dervaux, nouveau prêtre, est nommé vicaire de Fives Lille; M. Thersoone, vicaire de Thiennes, est nommé à Steenvoorde.

C'est sous ce titre expressif, — LES ENNEMIS PERSONNELS DU CHRIST — que *Paris-Journal* a publié les noms des 82 sénateurs qui se sont prononcés, par un vote public, pour les brûleurs de croix, et dont on a lu hier les noms.

A ce sujet, nous lisons dans la *Gazette de Douai* :

De nos deux sénateurs douaisiens MM. Corne et Merlin, seul ce dernier a refusé de blâmer l'acte odieux perpétré dans les écoles primaires de Paris.

Nous aimons à croire, pourtant, que M. Merlin, *de Lille*, n'oserait pas se permettre de faire briser dans les écoles laïques de Douai les crucifix et statues qui s'y trouvent de par « LA LOI EXISTANTE » de 1850.

Le vote de M. Merlin est sévèrement apprécié dans notre ville.

A M. Merlin, il faut malheureusement joindre, comme nous l'avons dit, MM. Testelin, Duthilleul, Fourdier, Faidherbe.

Du tous les points du département, nous recevons la preuve, dit le *Propagateur*, que leur vote est aussi sévèrement apprécié partout que celui de M. Merlin à Douai.

Nous lisons dans le *Propagateur* :

« Grand enthousiasme du *Journal des Débats* au sujet du « Livre Bleu » publié par le maire de Lille pour 1879. « Plus de » 900,000 fr. pour installation des instituts » de pharmacologie et d'anatomie et de la » Faculté de médecine ! »

» Ces 900 000 francs ne pouvaient-ils trouver meilleur emploi, et l'ancienne Ecole secondaire, qui ne coûtait que 24,000 francs ne suffisait-elle pas ?

Le journal parisien n'hésite pas un moment là-dessus : « LA VILLE DE LILLE EST » EXCUSABLE, dit-il, de négliger pour le » moment d'autres travaux d'INTÉRÊT PU» BLIC, tels que la voirie. »

» Evidemment, l'INTÉRÊT PUBLIC doit céder à l'intérêt particulier, car c'est tout bonnement un intérêt particulier qui a fait transformer, du jour au lendemain, l'Ecole secondaire suffisante en Faculté de luxe.

» Et le rédacteur complaisant, M. Bierzy, conclut d'un air très dégagé :

» Les rues et les places n'ont pas ici l'aspect propre et coquet auquel les habitants d'autres grandes villes, ceux de Paris notamment, se sont habitués peu à peu.

» On ne raccommode pas le pavé et les trottoirs au jour le jour.

» On ne fait pas la toilette quotidienne de la chaussée et du ruisseau; ce serait trop de dépense, paraît-il, et ce n'est, dit-on, qu'une amélioration ajournée après d'autres travaux plus pressants.

» Le pavé peut rester malpropre et défectueux, sans que les passants en éprouvent autre chose que de petits désagréments. »

M. H. Bierzy en parle vraiment bien à son aise. Evidemment, il n'a pas visité Lille; autrement, il lui aurait fallu une paire d'échasses, et il n'aurait pas félicité notre municipalité d'entretenir avec tant de soin la malpropreté des rues.

A dater du 5 janvier 1881, des trains supplémentaires de voyageurs seront établis de Lille à Armentières et à Berquettes, le mercredi et le samedi de chaque semaine.

Le départ d'Armentières pour Lille aura lieu à 9 h. du matin, et de Berquettes à 10 h. 57.

Sont nommés dans les contributions indirectes : Receveur particulier, sédentaire à Lille, M. Tabary; commis principal à Lille, M. Oursel; commis à Pecquincourt, M. Riveron; commis principal à Monchicourt, M. Pierlot; commis à Croywick, M. Croivaux; commis à Haluin, M. Berdoux; commis principal à Guesnain, à Bulo; commis principal à Abscon, M. Charles; commis à Hanbourdin, M. Verschave; receveur particulier, sédentaire à Armentières M. Grouz; commis à Roubaix, M. Lachambre; commis à Marcq-en-Barœul, M. Batier.

A l'ouverture de la séance d'hier du Conseil municipal de Lille, M. Rigaut, adjoint au maire, président, a donné lecture d'une lettre de M. Descat, remettant sa démission, et annonçant qu'il renonce à toute candidature.

Le conseil a voté un crédit à l'effet de créer un service de distribution des dépêches pendant la nuit. — Le bureau télégraphique sera toujours ouvert.

Le conseil a voté également un crédit de 15.000 fr. pour la préparation d'une Exposition de peinture en 1881.

La prochaine Assemblée générale mensuelle aura lieu le Mardi 28 décembre, à trois heures, au siège de la Société, rue des Jardins, 29

Voici l'ordre du jour :

Correspondance. — Communication du Conseil relativement au concours et à la séance publique. Vote sur les propositions du Conseil. — Présentation de nouveaux membres. — Scrutin pour l'admission de trois nouveaux membres présentés en novembre. — Communications. — M. Corenwinder. — Recherches sur les résidus de la distillation du maïs. — M. Ladureau — Le tourteau de chanvre : son rôle dans l'alimentation. — M. Huet. — Nouveau procédé de séparation des boues calcaires dans les jus sucrés. — Objets divers.

Le *Progrès du Nord* annonce que M. Ch. Bonne, conseiller municipal à Roubaix, donnera, lundi 27 courant, à 8 heures du soir, une conférence à l'estaminet de la *Belle Vue*, route d'Houplines, à Armentières.

M. Séguin, maréchal-des logis de gendarmerie à Hazebrouck, est nommé à Roubaix, en remplacement de M. Moulis nommé à Hazebrouck.

Un mauvais fils. On a conduit, hier, au dépôt de sûreté, un jeune homme Charles Dewindt, âgé de 19 ans, qui venait de battre son père et sa mère.

Sur la demande de son père, il a été provisoirement remis en liberté.

Un ouvrier tisserand de Waltrelos, Léon Formé, a eu, hier, la malheureuse idée de crier : Vive l'Empereur ! au moment où il passait sur la Grand'Place. Un agent l'a entendu et l'a conduit au violon.

On nous prie d'annoncer que lundi soir, à 7 h. 1/2, rue du Vieil-Abreuvoir, il sera fait un cours d'histoire de l'art industriel, par M. Seratzki.

Le sujet du cours sera : l'art grec, — les ordres, — le parthénon.

On se souvient que, mercredi dernier, vers six heures du soir, un passant qui longeait le quai de la Basse Deûle, à Lille, vit une femme jeter précipitamment une filette de deux ans dans l'eau près du Pont-Neuf, et s'enfuir dans la direction de la Halle-aux-Sucres, où ses traces se perdirent.

L'enfant sauvée par un courageux batelier, fut transportée à l'hôpital Sainte-Eugénie où grâce aux soins intelligents qu'on lui prodigua, elle se trouve maintenant hors de danger.

La police se mit aussitôt à la recherche de la coupable qui, d'après les renseignements s'était présentée mercredi matin, à l'Economat de l'Hospice général, afin d'y faire admettre un enfant.

Les recherches ne devaient pas tarder à aboutir.

Hier vers 4 h. 1/2 de l'après-midi, l'agent de la sûreté Delerue, aperçut, rue Grande-Chausée, une femme dont le signalement correspondait exactement à celui qu'avait donné l'économe de l'Hospice général. — Il s'approcha d'elle et lui demanda brusquement où était son enfant. — Ainsi interpellée, celle-ci se troubla et après quelques dénégations, finit par avouer qu'elle était l'auteur du crime.

C'est une nommée Eugénie Bœuf, âgée de 26 ans, native de Fretin, en dernier lieu servante dans un estaminet de la rue des Trois Couronnes. La petite Jeanne, sa fille naturelle, est née à Fretin en décembre 1878.

Eugénie Bœuf comparaîtra aux prochaines assises du Nord.

L'ouverture de la Caisse d'Epargne de Bousbecque (succursale de Tourcoing) aura lieu aujourd'hui dimanche 26 décembre.

Un incendie a détruit, hier vers 11 heures du soir, une partie des bâtiments de la ferme dite *A ma Campagne*, occupée par M. Dendevel; cette ferme est située à Roncq, près du sentier menant à Linselles et le long de la ligne du chemin de fer de Menin. Les bestiaux ont été sauvés. Toutes les récoltes sont détruites.

Les pompiers de Roncq ont su préserver le corps de logis et l'étable aux vaches. Il y a assurance à la compagnie le *Nord*.

Le conseil de guerre de Lille dans son audience du 23 a jugé les affaires suivantes :

Bailly, soldat au 8e de ligne, accusé de vol d'effets au préjudice de militaires a été condamné à deux ans de prison.

Schneider, soldat au 73e de ligne, reconnu coupable de désertion à l'étranger à l'étranger avec emport d'effets a été condamné à trois ans de travaux publics.

Mortier, soldat au 2e régiment territorial d'infanterie, reconnu coupable d'insoumission à la loi du recrutement a été condamné à six jours de prison.

M. Jules Deridder, boucher à Croix, arrêté le 1er décembre sous l'inculpation de viol, vient d'être mis en liberté à la suite d'une ordonnance de non-lieu.

Les Inondations

DANS LE NORD

A Bousbecque, la Lys a débordé dimanche dernier et a envahi tous les rivages avoisinants. Quelques habitations le long des deux rives ont été obligées de déménager pour éviter l'inondation.

De Bousbecque à Wervicq-Sud, l'eau, à deux endroits, arrive au fossé qui borde la route. Elle atteint le pont de Wervicq sur lequel on a posé 3 grands chariots remplis de pierres et de grès, afin qu'il de puisse être emporté, et à une vingtaine de mètres en deça du pont, en France, l'eau traverse la rue sur une longueur d'au moins cent mètres et a, à certains endroits, une hauteur de 30 centimètres. Les maisons sur toute cette longueur sont envahies par les eaux. Les piétons qui se rendent en Belgique sont transportés sur une voiture, moyennant une somme de 5 centimes.

La ville de Comines (Belgique) est aussi à moitié envahie par l'eau.

A Menin, un pont a été emporté par le courant. Jamais, de temps immémorable, on ne se rappelle une pareille inondation. En 1842, il y a eu aussi une forte crue d'eau, mais le passage de France en Belgique, à Wervicq-Sud, n'a jamais été intercepté.

EN BELGIQUE

Une baisse considérable des eaux nous est signalée sur tous les points des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

LIÈGE ! L'inondation est en pleine décroissance.

On n'avait plus hier en ville qu'une inquiétude : on parlait de dépêches qui annonçaient une crue nouvelle sur la frontière française et l'on donnait même la formidable mesure de cette crue.

Rien n'était vrai dans ces rumeurs, et M. le bourgmestre s'est empressé, avec raison, de les démentir, en faisant afficher avant la tombée de la nuit, l'avis suivant :

Le Bourgmestre,

Porte à la connaissance de la population, qu'il résulte de renseignements officiels fournis par l'Administration des Ponts-et-Chaussées, que la baisse des eaux qui s'était produite hier, persiste sur tout le parcours de la Meuse et de ses affluents.

Liége, le 25 décembre 1880.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 24 décembre.

3e chambre.

Coups. — Affaire Béchamp

Marie-Joseph Béchamp, âgé de 34 ans, est inculpé d'avoir porté un coup de canne à épée à un individu, au milieu d'une foule ameutée qui poursuivait des personnes sortant de chez les Dominicains qu'on expulsait dehors de leur maison.

La scène s'est passée rue Jean-Sans-Peur.

Un témoin, M. Gonzague Eustache, déclare avoir vu la personne qui avait la canne à épée et que ce n'était pas M. J. Béchamp.

Le témoin raconte que le commissaire de police Gasser lui a dit qu'il n'avait pas remarqué que M. J. Béchamp eût cette canne et que, probablement, l'affaire en resterait là.

M. Gasser nie absolument.

Le témoin affirme encore de plus belle et sous la foi du serment.

M. Baltus connaissait la canne qu'on lui présenta comme appartenant à M. J. Béchamp. Elle n'a pas d'épée.

M. Labanhie, médecin, a vu au boulevard, devant la poste, un blessé qui lui a dit avoir reçu un coup de canne à épée à la cuisse. Un reporter du *Petit Nord* était là. La blessure avait 2 centimètres et demi de profondeur. Le médecin a conseillé au blessé de rentrer chez lui. Il ne l'a pas fait Géniez, le blessé, a dit au témoin que l'homme qui l'avait blessé était grand, avec une barbe claire sur les côtés et grisonnante.

Parmentier, ouvrier, s'est trouvé porté au 1er rang par un mouvement de la foule, il porta les mains en avant et y reçut un coup de pointe d'épée.

M. Donat Béchamp, avocat, n'a pas quitté son frère un seul instant. Il n'a jamais eu de canne à épée.

Madame Laporte, 40 ans, se trouvait sur le trottoir devant le *Café de la Poste*. M. Béchamp battait en retraite faisant le moulinet avec sa canne et repoussant ses assaillants.

M. Donat Béchamp, rappelé, dit qu'il n'a pas parlé de la déposition de Mme Laporte, parce que son avocat, Me Théry, lui avait conseillé de ne faire citer aucun témoin à l'instruction.

Me Théry veut intervenir dans l'interrogatoire. M. le substitut Toutée s'y oppose vivement.

Me Théry répond que c'est à M. le président de lui donner ou enlever la parole. Il n'a pas d'ordre à recevoir du ministère public.

Les témoins Bonduel et Stair affirment que les frères Béchamp ont traversé le boulevard en se défendant. M. J. Béchamp avait une canne. Le témoin Stair dit que M. Béchamp a traversé rapidement le boulevard parce que la foule y était moins grande.

Lecat était avec Gegnez quand celui-ci a été blessé. On lit sa déposition. Il a reconnu, dit-il, M. J. Béchamp comme lui ayant été désigné par le blessé.

L'audience est suspendue.

A la reprise de l'audience vient.

LE RÉQUISITOIRE

M. Toutée, substitut, dit que les vrais émeutiers du 5 novembre, à Lille, ce sont ceux qui avaient voulu manifester pour s'opposer à l'exécution des lois. Vous criez : à bas la République !

On répondait, dans la foule des ouvriers : vive la République ! La on avait le sentiment instinctif du côté où était le droit.

L'organe du ministère public analyse les termes de la première déposition du blessé Gignez. Relativement à la barbe grisonnante de l'agresseur, il a pu se tromper.

Les témoins ne doivent pas procéder par induction. Ils doivent affirmer : oui ou non. Une peine sévère est nécessaire contre celui qui a frappé lâchement un de ses adversaires.

DISCOURS DE Me THÉRY

Le 6 novembre dernier, une fois de plus, on violait le droit et la liberté et d'honnêtes gens protestaient. Ils protestaient hautement, vaillamment, un contre 10, contre 100 quelquefois.

Des groupes hostiles, complices des briseurs de portes, huaient, poursuivaient et frappaient toute personne ayant une figure « cléricale », c'est-à-dire honnête et qui se trouvait aux alentours du domicile visé des Dominicains de Lille.

L'honorable défenseur en sait quelque chose. Il a vu 5 ou 600 *braves*, le suivre, le menacer, lui jeter des pierres, à lui et à deux de ses amis. 3 contre 600 !!!

Eh bien ! il en était de même pour M. Béchamp. Me Théry reconstitue la scène du coin de la rue Jean-sans-Peur. Son client passe, on le reconnaît, on le bouscule ; il se défend avec sa canne. Une canne absolument sans épée. Dix témoins l'ont vu alors, traversant le boulevard avec son frère Donat. Il pare les coups avec sa canne, parfois il fait tête et la meute recule à son tour. Enfin il parvient à se réfugier dans une maison de la rue de la Piquerie. Il a toujours sa canne et c'est le simple jonc que le tribunal a devant lui sur le bureau.

Ensuite Me Théry résume les témoignages entendus. Qu'a dit le blessé, dans sa première déposition au commissaire de police Gasser ?

Que son agresseur avait une barbe grisonnante, qu'il était de moyenne taille. Or, M. Joseph Béchamp a la barbe noire, la taille élevée.

Voilà la première déposition de Gignez. Puis vous voulez que le témoin ait des souvenirs plus précis à mesure que les faits s'éloignent ! Comment ? Il ne peut d'abord rien affirmer de positif, et aujourd'hui il est sûr !

Le témoignage de Bidard est le seul qui soit affirmatif. Il a vu une canne à épée passer d'un groupe entre les mains d'un gendarme et voilà... tout.

Vous soupçonnez le témoin, M. Eustache, vous soupçonnez M. Lecroart. Vous êtes trop récemment à Lille pour connaître l'honorabilité, la haute honorabilité de ces témoins.

Et M. Vesnot, employé de la poste, qui n'est pas de nos amis, il est formel. M. J. Béchamp avait sa canne, et se défendait avec, en traversant le boulevard, quand déjà Gignez était blessé.

Ici un mot d'explication : Je n'ai pas à rendre compte au ministère public de la manière dont je mène mes affaires. Mais, je puis dire au Tribunal que, pourtant l'instruction on a dit que nos témoins n'avaient pas de valeur, parce c'étaient nos amis. Alors j'ai répondu : Eh bien ! n'en appelez plus à l'instruction.

Nos témoins ont été aussi affirmatifs que possible quoique vous en disiez, M. le substitut.

Les vôtres, les seuls quatre vôtres, le sont infiniment moins. Leur caractère est indiscutable pour vous seul.

LE VERDICT

Le Tribunal se retire pour délibérer. Un quart d'heure plus tard, M. le président rentre et prononce un jugement qui acquitte. J. Béchamp purement et simplement sans frais.

L'audience est levée à cinq heures trois quarts.

NOTABILITÉS COMMERCIALES

de Roubaix

BLAUWART, r. du Vieil-Abreuvoir, 8
Spécialité pr Baptêmes, Pièces montées, Glaces.

AU GRAND BON MARCHÉ, 2 & 4, Grande-Rue
Confections pr Hommes et Enfants.

A LA PETITE JEANNETTE, 9, rue Saint-Georges
E. SOUTY, Chemisier, Bonneterie, Ganterie

Achille KALTENBACH, tapissier, 8, rue Nain
se recommande pr la bnne exécution des commandes

Veuve LEMERRE-RENAUX & BIZARD-LEMERRE
Gde-Rue, 15, Roubaix. Mson fondée en 1812.
ORFÈVRERIE-BIJOUTERIE, SPÉCIALITÉ Pr MARIAGES

TEINTURERIE LYONNAISE, Rue du Curé, 26
Teintures fines. Spécialité de nettoyages à sec.

H. DESFONTAINES, épiceries, comestibles,
PRIMEURS, VINS ET LIQUEURS

LOUCHEUR-FACQUES, mercerie, 10, Gde-Rue
Rubans, Soieries pr Robes et Garnitures
FOURNITURES DE MODES, DE TAILLEUSES & TAILLEURS

A LA GLANEUSE, Mlles Bienfait, cont. St-Martin
SPÉCIALITÉ DE CHAUSSURES
CRAVATES, GANTERIE, PARFUMERIE.

Maison ORÉLIO, AU CAMÉLIA BLANC,
Coin du contour Saint-Martin
FABRIQUE DE FLEURS POUR BALS ET SOIRÉES
Bouquets de fête et sp de couronnes mortuaires

— DOUAI. — M. Dufert, inspecteur de l'enseignement du dessin pour notre région est en ce moment à Douai, où il s'occupe, de concert avec l'administration municipale et la commission des écoles académiques et professionnelles, du projet de création à Douai de cours normaux de dessin.

— HAUBOURDIN. — Il s'est passé, il y a quelques jours, une scène des plus pénibles. Un garçon de 26 ans, H. Dragon, journalier, a osé porter la main sur son père. Ce mauvais sujet, déjà condamné deux fois, sortait il y a quelques jours de la maison centrale de Loos.

Il n'habite plus avec ses parents, mais à sa sortie de prison, il a été très heureux de pouvoir trouver chez eux l'hospitalité.

Au moment de son départ, il avait, paraît-il, laissé chez ses parents quelques objets qu'il vint réclamer avec un ton des plus inconvenants.

Son père lui répondit qu'il lui rendrait quand son fils lui aurait payé le prix de la pourriture pendant son séjour de trois semaines sous le toit paternel.

Le jeune homme se fâcha, puis se rua sur son père auquel il porta des coups de pied et de poing. Son fils Victor vint à son secours. Il parvinrent à mettre ce forcené dehors, mais sur le seuil de la porte, il s'arma de son couteau et s'avança pour en frapper son père. On parvint à fermer la porte. Il l'enfonça, se précipita de nouveau sur son père, le terrassa, le traîna dans la rue, et l'accabla de coups. Il l'aurait peut-être tué sans l'intervention des passants.

Dragon père est couvert de fortes contusions et de plaies. Quant à son misérable fils, on ne sait plus où il est passé.

— BAPAUME. — Le service anniversaire pour les victimes de la bataille de Bapaume aura lieu le lundi 3 janvier prochain, à onze heures du matin, dans l'église de Bapaume.

— CHATEAU L'ABBAYE. — Le 22, vers six heures du soir, un incendie a consumé en partie une ferme et des récoltes appartenant à M. Hourveau, cultivateur.

Les pertes, assurées, s'élèvent à 8,000 fr.

Cause inconnue.

— BOULOGNE. — L'affaire intentée à M. l'abbé Parenty et à M. des Hières, inculpés d'avoir proféré des cris séditieux dans la fameuse journée du 5 novembre, a été remise, sur la demande du ministère public, au 12 janvier.

— Voici le résultat des élections au tribunal de commerce : Président : M. Ach. Adam (réélu) 144 voix sur 145 ; Juges : M. Em. Crouy, 108 voix et M. Petit-Cazin, 109 voix sur 112 ; Suppléants : M. Fred. Harrewyn (réélu) 94 voix, M. Douriez-Dewisme, 89 voix sur 94.

— ARMENTIÈRES. — M. Mahieu, maire d'Armentières vient de donner sa démission.

ARRAS. — On lit dans le *Pas-de-Calais* :

« Le bruit court que l'une des recommandations les plus importantes faites par les inspecteurs primaires à leurs instituteurs, est de ne plus jamais allumer les cierges à l'église.

» Nous ne rechercherons pas quelle nouvelle puérilité académique a pu servir de considérant à cette prohibition. »

La recommandation est puérile, mais il est manifeste de plus qu'elle se rattache à l'ensemble des mesures plus ou moins directes au moyen desquelles on veut laïciser l'enseignement, en empêchant l'instituteur de prendre part désormais à aucune cérémonie du culte.

Reste à savoir si les parents verront cela d'un bon œil, et si les intérêts de l'instituteur lui-même n'en seront pas compromis.

AVESNES. — Mercredi 29 courant, à dix heures du matin auront lieu à l'Hôtel-de-Ville d'Avesnes les élections pour le renouvellement partiel de la Chambre consultative des arts et manufactures de l'arrondissement ; de la Chambre de commerce de Valenciennes.

FOURMIES. — Notre correspondant nous écrit :

« La visite de M. le Préfet du Nord à Sains et à Fourmis, a fait beaucoup de jaloux. Je vous signalais dernièrement la démission de M. Preal, de Wignihies, aujourd'hui c'est la démission de M. Maltaire Dupont maire de Sains. M. Deghilage maire de Bachant a également donné sa démission.

REIMS. — Avant-hier vers 3 heures du matin, le gros bourdon de la cathédrale se faisait entendre. Il retentissait lugubre, sinistre et signalait une catastrophe.

Un formidable incendie venait d'éclater dans le cœur de la ville.

Les vastes ateliers de construction de M. Pierrart-Parfait étaient dévorés par les flammes. Quand les secours arrivèrent, on ne put que préserver les maisons voisines et protéger le déménagement des grands magasins attenants à l'usine, qui renfermaient 2.500 pièces de flanelle et mérinos.

Les pertes sont immenses et s'élèvent à 3.000 000 de francs.

Elles sont couvertes, il est vrai, par des assurances à différentes compagnies, mais le mal est dans le chômage forcé que ce sinistre va amener.

Tout le monde à Reims est consterné.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille REQUILLART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Ernestine-